



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/45/PV.24
19 octobre 1990

FRANCAIS

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 24e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 8 octobre 1990, à 10 heures

Président : M. de MARCO (Malte)
puis : M. FLEMING (Sainte-Lucie)
(Vice-Président)
M. de MARCO (Malte)

Débat général [9] (suite)

Déclaration de :

M. Noel (Grenade)

Allocution de S. E. M. James Fitz-Allen Mitchell, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, des finances et de la planification de Saint-Vincent-et-Grenadines

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2 0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Déclarations de :

M. Insanally (Guyana)

M. Da Luz (Cap-Vert)

M. Rana (Népal)

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. NOEL (Grenade) (interprétation de l'anglais) : Mon gouvernement estime que la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale revêt une importance particulière pour la communauté internationale, notamment parce qu'elle se réunit à une époque où les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies doivent être réaffirmés, respectés et défendus par les Etats Membres. La présente session a également lieu à un moment où les petits Etats s'inquiètent de plus en plus de certains événements et de certaines politiques qui ne sont pas favorables au développement régulier de nos pays. A la fin de 1989 et au début de 1990, la communauté internationale nourrissait de grands espoirs de paix pour la décennie qui s'ouvrait. Nous étions optimistes et pensions que nous pouvions commencer à nous occuper sérieusement des problèmes difficiles du sous-développement et des inégalités économiques, afin de créer les bases d'une paix durable, le respect des droits de l'individu, la justice et la démocratie. Malheureusement, les récents événements ont fait régresser la paix et le progrès et nous attendons toujours le dénouement de la crise au Moyen-Orient.

C'est dans ce climat incertain et complexe, Monsieur le Président, que ma délégation souhaite vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de cette quarante-cinquième session de l'Assemblée générale et exprimer sa conviction que vous saurez diriger les travaux de cette session vers une heureuse issue. Ma délégation tient à exprimer ses vifs remerciements et ses sincères félicitations à S. E. M. Joseph Garba pour la façon exemplaire dont il a dirigé les travaux de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale. Ma délégation est également heureuse de rendre hommage au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les efforts inlassables qu'il a déployés en faveur de la paix dans le monde.

A cette quarante-cinquième session, j'apporte les chaleureuses félicitations du Gouvernement de la Grenade, nouvellement élu. Ces élections sont les secondes qui ont eu lieu dans notre pays depuis les tristes événements d'octobre 1983. Aujourd'hui, le peuple de la Grenade peut exercer ses droits démocratiques dans une société libre.

M. Noel (Grenade)

Mon Gouvernement a mis en place des mécanismes permettant de procéder à une réelle consultation de notre peuple sur les grandes questions d'intérêt national. A l'heure actuelle, nous préparons activement la réintroduction des gouvernements locaux afin de permettre à nos citoyens de participer à la gestion de leurs propres affaires. Ces institutions politiques, ancrées dans le respect des droits de l'individu et de la primauté du droit, sont jalousement gardées par notre gouvernement et notre peuple. Sur le plan économique, mon gouvernement a fixé avec soin l'ordre de priorité de ses principaux objectifs macro-économiques afin de créer les conditions nécessaires à une croissance soutenue et à un développement équilibré. Malheureusement, les finances publiques connaissent toujours de graves problèmes et le gros incendie qui a détruit, en avril dernier, le bâtiment abritant les services financiers de notre pays leur a porté un coup terrible. Les dégâts, qui s'élèvent à plusieurs millions de dollars, ont encore retardé notre reprise. Notre capacité d'assurer convenablement le service de notre dette et de verser les contributions que nous devons en tant que membres de certaines organisations internationales s'en trouve également affectée.

Cependant, je tiens à dire que mon gouvernement a pris l'engagement de respecter les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, et qu'il est prêt à conduire ses relations internationales sur la base de cet engagement et conformément aux normes et critères établis du droit international.

Heureusement, cette session n'est pas appelée à traiter la question de l'indépendance de la Namibie. Le peuple namibien a enfin choisi ses dirigeants. La Grenade note avec satisfaction le rôle crucial joué par les Nations Unies qui ont aidé la Namibie à acquérir son indépendance. Ma délégation voudrait tout particulièrement souhaiter la bienvenue à la Namibie en tant que membre à part entière des Nations Unies et adresser ses plus chaleureuses salutations à sa délégation.

Je voudrais également saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue au Liechtenstein au sein de la famille des nations et pour adresser nos meilleurs vœux à sa délégation.

Il est indéniable que la situation particulière des petits Etats donne, malheureusement, parfois l'occasion à des groupes radicaux de mettre à exécution des plans illégaux, et même à des Etats de commettre des actes d'agression, en faisant fi du droit inaliénable des peuples de choisir leurs propres destinées dans

M. Noel (Grenade)

la liberté et par des moyens pacifiques. Récemment, la région des Caraïbes a une fois de plus été victime d'une tentative de coup d'état visant à renverser le Gouvernement constitutionnellement élu de la République de la Trinité-et-Tobago - acte qui a été fermement condamné par mon gouvernement.

L'échec de cette tentative donne de l'élan et de la force au processus démocratique permettant de choisir les dirigeants par voie constitutionnelle. Mais cet événement ne sert pas seulement à souligner la vulnérabilité des petits Etats et à montrer que les menaces à la paix et à la sécurité peuvent venir de n'importe quel côté, il offre également aux Etats développés l'occasion de faire preuve d'une plus grande sensibilité en ce qui concerne les problèmes des petits Etats. Par ailleurs, de tels incidents mettent en évidence l'importance des mécanismes d'action collective prévus par la Charte des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne les soucis légitimes de ces Etats en matière de sécurité et leur survie politique.

Le Gouvernement de la Grenade souhaiterait recevoir l'assurance formelle que les Etats désavantagés et moins avancés, en général, et les petits pays insulaires en développement, en particulier, ne seront pas les grands perdants des efforts faits actuellement pour appuyer les changements politiques en Europe de l'Est en dirigeant une aide financière et économique massive vers ces pays.

Tout en se félicitant des changements politiques en Europe de l'Est, mon gouvernement continuera de demander une aide plus élevée et plus diversifiée pour des pays comme le nôtre et un assouplissement substantiel des conditions paralysantes qu'imposent habituellement les institutions financières internationales. Nous pensons que cela permettra d'éviter l'instabilité économique, sociale et politique avec les conséquences qui en découlent.

Il sera impossible de soulager la misère et d'assurer le développement progressif de nos sociétés si, pendant que des efforts sont déployés dans ce sens, nous sommes victimes de retombées négatives au niveau de l'environnement. Aujourd'hui, le réchauffement de la planète, la pollution, la destruction d'écosystèmes essentiels et le rejet de déchets toxiques et d'autres substances dangereuses représentent une menace réelle pour la vie de l'homme. Ces effets secondaires négatifs du progrès technologique et du développement industriel peuvent avoir de graves conséquences en particulier pour les plus petits pays dont l'économie fragile ne dispose guère des ressources nécessaires pour gérer, contrôler

M. Noel (Grenade)

et combattre efficacement ces nuisances. Mon gouvernement appuie pleinement la mise au point de mécanismes visant à traiter les problèmes liés aux dangers écologiques et demande que des ressources financières et autres soient affectées à cette fin. En conséquence, la Grenade se félicite de la prochaine Conférence sur l'environnement et le développement qui doit avoir lieu, sous l'égide des Nations Unies, au Brésil en 1992.

Il n'y a guère de pays parmi nous qui ait échappé au fléau des drogues illicites. La destruction du tissu social des sociétés modernes s'accompagne de l'érosion progressive de l'autorité politique de bon nombre d'Etats, à mesure que les trafiquants de drogues intensifient leur commerce mortel.

Le succès de la lutte contre la drogue dans un petit pays insulaire dépendra de la coordination, au niveau régional et international, de la politique visant à réduire la production, la demande et le trafic des drogues et substances illicites. De toute évidence, les petits Etats ne disposent pas des ressources nécessaires pour mener une action efficace dans ce domaine. Ces Etats sont particulièrement vulnérables en tant que points de transit du commerce des drogues. Aussi, dans le contexte de la campagne internationale contre les stupéfiants, mon gouvernement souhaite-t-il un renforcement de la collaboration et de la coopération internationales pour faire face aux problèmes de la production, du trafic et de l'interdiction des drogues, de la toxicomanie et de la réinsertion sociale.

Le début de la décennie s'accompagne de changements importants dans le paysage politique mondial, notamment en Europe de l'Est et en Amérique latine où des millions de personnes ont pu élire librement les gouvernements de leur choix. Nous avons constaté un relâchement de la tension et un recul de la guerre froide entre les superpuissances. Des mesures importantes ont également été prises dans le domaine du désarmement nucléaire. Mon gouvernement se félicite de cette évolution positive. Cependant, nous savons qu'il existe d'autres sources de tension à propos desquelles il est urgent de prendre de mesures et de parvenir à une solution.

L'encre avait à peine séché sur l'accord de trêve entre l'Iran et l'Iraq et nous n'avions pas encore fini de rendre hommage au Secrétaire général pour le travail courageux qu'il avait accompli et à ses envoyés spéciaux qui avaient servi de médiateurs dans cet accord, lorsqu'une nouvelle menace pour la paix et la stabilité au Moyen-Orient et dans l'ensemble du monde est apparue.

M. Noel (Grenade)

La Grenade condamne l'acte d'agression commis par le régime iraquien, qui a envahi et annexé le territoire du Koweït, et exige le retrait immédiat et pacifique de ses troupes. Mon gouvernement appuie pleinement les résolutions 660 (1990) et 661 (1990) du Conseil de sécurité et demande à l'Iraq de respecter les principes qui régissent les relations internationales, tels qu'énoncés dans la Charte des Nations Unies. Mon pays espère vivement que cette crise sera réglée par des moyens pacifiques.

En juillet 1988, mon parti, qui constitue désormais le Gouvernement de la Grenade, a contribué à réunir les signatures de 12 000 Grenadiens pour une pétition en faveur du relâchement du combattant de la liberté, Nelson Mandela. Cette pétition, dont nous nous enorgueillissons à juste titre, a associé les voix des Grenadiens à celle de millions d'autres à travers le monde réclamant la justice en son nom.

Mon gouvernement se réjouit de la remise en liberté de Nelson Mandela et note avec intérêt les changements mineurs apportés à l'infrastructure de l'apartheid. Toutefois, dans la mesure où l'objectif d'un gouvernement par la majorité n'a toujours pas été réalisé en Afrique du Sud, la Grenade exhorte à l'intensification des sanctions économiques contre le régime de Pretoria de manière à provoquer au plus vite la chute du système de l'apartheid et à garantir le respect de l'égalité, de la dignité et de la liberté de l'homme.

Ma délégation espère que des progrès sensibles seront réalisés dans le cadre des pourparlers qui ont lieu à l'heure actuelle sur le Cambodge de façon que le peuple de ce pays martyr puisse connaître à nouveau la paix.

Nous attendons avec beaucoup d'impatience un règlement négocié de la question de Corée conformément aux souhaits du peuple coréen et grâce aux mécanismes qui, selon lui, peuvent permettre d'atteindre l'objectif de la réunification de la Corée. Les circonstances historiques et les raisons politiques à l'origine de l'exclusion de ces Etats souverains des Nations Unies ont perdu suffisamment de poids pour que le peuple coréen puisse s'exprimer dans cette enceinte, un droit qu'il est parfaitement à même d'exercer. Bien que cette réunification n'ait toujours pas été réalisée, mon gouvernement ne voit pas de justification au déni permanent de l'appartenance à part entière aux Nations Unies de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée, si cette dernière le souhaite.

M. Noel (Grenade)

Dans la région des Caraïbes, mon gouvernement appuie pleinement les efforts pour aider Haïti à mettre en place des mécanismes politiques et institutionnels grâce auxquels le peuple de ce pays pourrait choisir un gouvernement, à l'abri du recours à la menace ou à l'emploi de la force, et jeter les bases de pratiques démocratiques durables. Mon gouvernement saisit cette occasion pour réaffirmer son attachement au processus d'intégration régionale, qui est essentiel à la survie et au développement de la région des Caraïbes, si l'on considère notamment l'apparition de nouveaux blocs commerciaux et économiques dans cette région du monde.

Mon gouvernement tient à féliciter le peuple du Nicaragua de sa démarche audacieuse en faveur de la paix et de la démocratie. Bien entendu, il y a encore de grands défis à relever dans le processus de reconstruction et de consolidation, et nous adressons nos meilleurs vœux de succès au Gouvernement et au peuple du Nicaragua. Par ailleurs, mon gouvernement constate avec inquiétude que la situation en El Salvador n'est toujours pas réglée. La Grenade appuie les efforts des Nations Unies pour servir de médiateur dans des pourparlers de paix entre le Gouvernement d'El Salvador et le FMLN. D'une façon générale, nous espérons le plein succès du processus de paix en Amérique centrale et nous nous félicitons des dirigeants régionaux, en particulier de l'ancien Président du Costa Rica et prix Nobel de la paix, Oscar Arias Sanchez, qui a joué un rôle si déterminant dans le mouvement vers la paix, la stabilité et la démocratie.

Mon gouvernement se réjouit de l'initiative de ces dirigeants mondiaux dont la vision et la détermination ont permis la tenue récente du Sommet mondial pour les enfants. Je voudrais saisir cette occasion pour informer l'Assemblée générale que la Grenade a pris toutes les mesures nécessaires pour la ratification immédiate de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Nous souhaitons que les Etats Membres puissent au plus vite devenir parties à la Convention. D'ailleurs, mon gouvernement organise actuellement au sein de la nation des débats publics sur un projet de législation pour la protection des droits des enfants conformément à la Convention des Nations Unies.

A travers le monde, le mouvement coopératif joue un rôle crucial dans la vie économique et sociale de nombreuses personnes. Des millions d'entre elles participent à des unions de crédit et à des coopératives de producteurs, offrant ainsi des ressources précieuses et la possibilité d'une coopération mutuelle. Mon

M. Noel (Grenade)

gouvernement reconnaît l'importance des coopératives et est heureux d'apporter son soutien à l'appel visant à déclarer 1995 Année internationale des coopératives.

Pour conclure, ma délégation ne saurait manquer de commenter les tendances positives apparues dans le rapprochement entre l'Est et l'Ouest, notamment dans l'évolution de la situation en Europe, dont l'unification de l'Allemagne constitue l'étape historique. Ma délégation adresse ses sincères félicitations au peuple de l'Allemagne unie et au Gouvernement uni qui le représente.

Cette situation offrira de nouvelles possibilités de créer une Europe libre, démocratique et pluraliste fondée sur une coopération pacifique. En outre, la coopération de plus en plus étroite entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique semble évoluer de façon positive, ce qui renforcera considérablement le rôle des Nations Unies eu égard à leur responsabilité essentielle concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationale, et elle a augmenté les possibilités de répondre aux formidables défis mondiaux auxquels la communauté mondiale est confrontée.

Ma délégation pense que le moment est venu pour l'Organisation des Nations Unies de jouer le rôle central pour lequel elle a été créée à l'origine. Nous croyons qu'animés de la volonté et de la détermination politiques de réaliser les nobles objectifs de la Charte de l'Organisation, nous pourrons délibérer, à la présente session, dans l'intérêt de tous les pays et de l'humanité.

ALLOCATION DE S. E. M. JAMES FITZ-ALLEN MITCHELL, PREMIER MINISTRE ET
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, DES FINANCES ET DE LA PLANIFICATION
DE SAINT-VINCENT-ET-GRENADINES

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, des finances et de la planification de Saint-Vincent-et-Grenadines.

S. E. M. James Fitz-Allen Mitchell, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, des finances et de la planification de Saint-Vincent-et-Grenadines, est escorté à la tribune.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, des finances et de la planification de Saint-Vincent-et-Grenadines, M. James Fitz-Allen Mitchell.

Je l'invite à s'adresser à l'Assemblée générale.

M. MITCHELL (Saint-Vincent-et-Grenadines) (interprétation de l'anglais) : Au nom de mon pays, Saint-Vincent-et-Grenadines, je souhaite vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je suis heureux de vous exprimer la confiance que nous mettons en votre compétence pour entreprendre les tâches très importantes qui vous ont été confiées.

J'aimerais aussi adresser notre profonde reconnaissance à S. E. le major-général Joseph N. Garba, Président de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, pour la façon exemplaire dont il a accompli sa tâche difficile.

Saint-Vincent-et-Grenadines se félicite de l'admission de la Principauté de Liechtenstein en tant que 160e Membre de l'Organisation des Nations Unies. L'ensemble de la communauté internationale s'enorgueillit du fait que cet événement nous a permis de faire un pas de plus pour nous rapprocher de l'objectif de la participation universelle.

Nous saisissons aussi cette occasion pour souhaiter la bienvenue à la République de Namibie en tant que Membre des Nations Unies. Nous sommes heureux et nous nous réjouissons que la Namibie ait enfin pris la place qui lui revient de droit en tant que pays libre, souverain et indépendant.

Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-Grenadines appuie sans équivoque l'appel lancé pour que l'Iraq se retire du territoire du Koweït. L'on ne peut attendre

M. Mitchell (Saint-Vincent-et-Grenadines)

d'aucun pays, petit et vulnérable du système des Nations Unies, qu'il adopte quelque autre position que ce soit et nous avons la chance que les Nations Unies existent, nous offrent une tribune pour permettre à l'opinion internationale de dénoncer le pillage.

Je suis en faveur de la proposition présentée par le Président Mitterrand de la République française, qu'une conférence internationale soit convoquée pour tenter de régler les questions en suspens au Moyen-Orient. Je voudrais préciser qu'à mon avis, l'élégant exposé du Président Mitterrand constitue le conseil le plus clairvoyant qui ait jamais été présenté pour résoudre la crise du Moyen-Orient. Nous restons convaincus qu'aucun règlement de la crise du Golfe qui continue à menacer le bien-être de tous nos peuples, ne peut être réalisé sans résoudre la question qui est toujours en souffrance et qui est celle d'une patrie pour les Palestiniens. Nous, qui avons représenté les pauvres en terre dans nos propres pays, connaissons la ferveur avec laquelle nos propres peuples poursuivent l'objectif visant à posséder leur propre terre et leur propre foyer.

L'Assemblée générale, pourtant, ne devrait pas continuer de se lancer dans des controverses concernant le droit d'Israël à occuper une place au sein de cette assemblée. Maintenant que la voix légitime des Palestiniens a reconnu le droit d'exister d'Israël, il ne devrait pas y avoir d'objection quant à la position d'Israël au sein des Nations Unies ou de l'une quelconque de ses institutions.

Mais si les Nations Unies doivent préserver leur attitude hautement morale concernant l'annexion du Koweït et approuver toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'agression de l'Iraq, la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, qui condamne l'occupation de la Rive occidentale et de Gaza, devrait aussi être respectée. L'occupation du Liban est également répréhensible. Il faut que nous soyons logiques et cohérents. Pour ces raisons que je viens d'indiquer, nous appuyons l'appel visant à un règlement négocié au niveau international pour le Moyen-Orient. Essayer de contourner la convocation d'une conférence de paix internationale signifie que le système des Nations Unies est utilisé simplement pour des raisons de convenances afin de ne traiter que d'une partie du problème.

Une solution pacifique à la crise du Golfe servirait les meilleurs intérêts de la communauté internationale. La guerre se traduira par des souffrances accrues imposées aux dépossédés du Moyen-Orient; fournira aux terroristes religieux de

M. Mitchell (Saint-Vincent-et-Grenadines)

nouvelles raisons d'agir; créera un chaos inconcevable en ce qui concerne l'inflation qui va frapper les autres terres et ne servira qu'à aggraver les tensions sociales dans le monde entier.

Il ne faut pas permettre à l'impasse dans le Golfe de se poursuivre indéfiniment. Les sanctions doivent être observées à la lettre et tout écart devrait relever de la responsabilité du Comité des sanctions. Permettez-moi d'aller même plus loin pour dire qu'aucun groupe de pays ne devrait croire qu'un conflit dans leur région qui sape l'économie internationale ne sera laissé entièrement à leur propre responsabilité quant à son règlement, sans l'intervention de la communauté internationale.

En résumé, à notre humble avis, il faut que, premièrement, l'Iraq se retire inconditionnellement du Koweït conformément à la résolution 660 (1990) du Conseil de sécurité; deuxièmement, que les sanctions contre l'Iraq soient maintenues, conformément aux résolutions 661 (1990) et 670 (1990) du Conseil de sécurité; et troisièmement, qu'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient soit convoquée afin de veiller à l'application de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité.

La dernière fois que je suis intervenu devant cette assemblée au sujet de la Conférence du désarmement, j'ai présenté très tôt l'idée selon laquelle il faudrait utiliser l'épargne provenant du désarmement pour l'environnement. Je suis même allé plus loin et j'ai suggéré que l'un des premiers projets devrait être d'enrayer la désertification en Afrique. Ce concept a été approuvé ailleurs et j'espère toujours qu'il sera examiné comme un principe à appuyer de façon générale. Il est cependant nécessaire de veiller à ce qu'il y ait une coordination plus intense des différentes initiatives entreprises pour aborder les questions écologiques. Nous n'avons toutefois pas besoin de nouvelles institutions. L'importance de l'environnement a mené mon gouvernement à déclarer les années 90 décennie de l'environnement, et nous accordons à cette question la priorité qu'elle mérite. En ce qui concerne l'utilisation des dividendes de la paix à des fins écologiques, permettez-moi d'ajouter que ceux qui se trouvent parmi les nations les plus pauvres de ce monde, n'ont pas d'autorité morale pour demander quelque avantage que ce soit du relâchement du conflit Est-Ouest lorsqu'un pourcentage disproportionné de leurs propres budgets est consacré à des dépenses militaires.

M. Mitchell (Saint-Vincent-et-Grenadines)

L'évolution économique et politique qui a eu lieu en Europe de l'Est mérite les louanges de cette assemblée. Etant donné que l'impulsion du changement se trouve maintenant fermement entre les mains des peuples de ces pays, et que des changements semblables sont enregistrés en Amérique latine, en Asie du Sud-Est et dans les Corée, rien de tout cela ne se serait passé sans la brillante direction du Président Gorbatchev. J'aimerais rendre hommage à sa vision des choses. Notre région des Caraïbes a également profité de ses initiatives et par conséquent, nous souhaitons que notre reconnaissance figure dans les documents officiels.

M. Mitchell (Saint-Vincent-et-Grenadines)

Il est tragique que les acquis du rétablissement de la prééminence de l'économie de marché et du relâchement des tensions entre l'Est et l'Ouest soient dangereusement sapés comme ils le sont par le comportement illogique de l'Iraq. Toutefois, j'aimerais faire observer encore une fois que la reconnaissance de notre part d'un comportement illogique et le refus de reconnaître le poids de la réaction internationale montrent que l'on est ici en présence d'un conflit fondamental entre différentes doctrines. Il semblerait que notre héritage cartésien de la civilisation occidentale ne nous ait pas armés pour faire face aux extravagances du fondamentalisme religieux au Moyen-Orient. Un fossé extrêmement profond et dangereux sépare nos cultures. Par conséquent, nous devrions adopter une attitude ferme tout en recourant à tous les moyens de communication possibles, en utilisant les connaissances susceptibles de rapprocher ces différentes philosophies et de régler ces questions une fois pour toutes.

Ma délégation réaffirme la solidarité du Gouvernement et du peuple de Saint-Vincent-et-Grenadines à l'égard du peuple de la République d'Haïti. Nous souhaitons que le peuple haïtien ait bientôt la possibilité d'exercer son droit souverain de décider librement de son propre destin, sans aucune ingérence étrangère, et de participer librement à ce processus. Toutefois, nous faisons remarquer que même si c'est le peuple haïtien qui doit en fin de compte décider de son propre destin et de celui de son pays, celui-ci aura nécessairement besoin de l'appui de la communauté internationale pour pouvoir progresser rapidement sur la voie de la démocratie et du développement. C'est pourquoi nous prions instamment la communauté internationale et les organisations internationales pertinentes d'accroître leur coopération technique, économique et financière avec Haïti, afin d'appuyer ses efforts de développement économique et social.

Les changements intervenus dans plusieurs pays d'Europe de l'Est et les mesures visant à encourager ces changements doivent contribuer à la paix mondiale. Les pays ont tendance à s'écarter des systèmes politiques et économiques démodés, l'accent étant mis de plus en plus sur la liberté, l'initiative et l'entreprise individuelles.

Qu'il me soit permis de féliciter le peuple allemand à l'occasion de la réunification pacifique de son pays. Nombre d'entre nous ont beaucoup à apprendre de l'expérience allemande, à commencer par la Constitution extrêmement bien

M. Mitchell (Saint-Vincent-et-Grenadines)

structurée de l'Allemagne et la discipline du peuple allemand au travail. C'est grâce à l'interaction de ces éléments que l'Allemagne a pu disposer des excédents grâce auxquels elle a pu négocier sa liberté et compenser le poids de décennies d'erreurs de la gestion communiste.

Dans les Caraïbes, nous sommes conscients de la nécessité de notre unification politique, et je souhaite ardemment que vienne le jour où nous serons en mesure de demander à l'Assemblée de reconnaître le nouveau statut qui devrait régir à l'avenir nos initiatives actuelles.

En ce qui concerne le problème du Kampuchea, nous appuyons toutes les initiatives visant à parvenir à un règlement politique qui assure le respect de l'intégrité territoriale du Kampuchea et du droit du peuple kampuchéen à l'autodétermination. Nous appuyons sans réserve le récent plan de paix des Nations Unies tel qu'il a été accepté par les quatre factions cambodgiennes en vue d'un règlement pacifique d'ensemble. J'ai pu voir par moi-même la situation désespérée dans laquelle vivent les réfugiés le long de la frontière, et je félicite les Nations Unies de l'oeuvre de secours entreprise pour leur venir en aide.

S'agissant d'une question qui nous touche de plus près, la délégation de Saint-Vincent-et-Grenadines prend note de l'évolution récente de la situation en Amérique centrale et exprime l'espoir que les conditions pacifiques qui y règnent deviendront une caractéristique permanente de la sous-région tout entière. Nous espérons que ces conditions favorables faciliteront le prompt retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs pays d'origine, afin qu'ils puissent participer dûment à l'oeuvre de reconstruction de la sous-région.

Pour terminer, je voudrais féliciter le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, de l'excellent travail qu'il accomplit pour faire en sorte que les objectifs des Nations Unies soient respectés.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, des finances et de la planification de Saint-Vincent-et-Grenadines de sa déclaration.

Le Très Honorable James Fitz-Allen Mitchell, Premier Ministre de Saint-Vincent-et-Grenadines, est escorté de la tribune.*

* M. Flemming (Sainte-Lucie), Vice-Président, assume la présidence.

M. INSANALLY (Guyana) (interprétation de l'anglais) : Il règne actuellement dans le monde un climat d'optimisme qui, bien que prudent et modéré, laisse présager l'instauration d'un nouvel ordre mondial de paix et de développement. Engendré par les changements remarquables intervenus dans les relations Est-Ouest et les autres événements positifs qui se sont produits sur la scène internationale, cet optimisme s'accompagne d'un regain de foi dans l'Organisation des Nations Unies en tant que forum central de la coopération entre Etats. En cette conjoncture prometteuse, on s'attend par conséquent que l'Assemblée générale, à sa quarante-cinquième session, analyse la situation mondiale actuelle et explore la possibilité de l'édification d'un monde nouveau et meilleur. Nous sommes certains que, sous la direction compétente de M. Guido de Marco, de Malte, l'Assemblée ne manquera pas à cette tâche.

C'est la raison pour laquelle je tiens, au nom de ma délégation, à exprimer à M. de Marco mes plus chaleureuses félicitations et mes meilleurs vœux de succès à la présidence. Sa brillante carrière est pour nous le garant de la direction efficace de nos délibérations. En le saluant, je voudrais également rendre hommage à son prédécesseur, le général Joseph Garba, pour le dynamisme avec lequel il a dirigé les travaux de l'Assemblée durant l'année écoulée.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer, au nom de mon gouvernement, ma reconnaissance au Secrétaire général pour le rôle actif qu'il continue de jouer dans le renforcement de la capacité institutionnelle de l'Organisation des Nations Unies, de façon à tenir pleinement compte des préoccupations et des aspirations de ses membres.

Je souhaite une très chaleureuse bienvenue au nouvel Etat Membre de notre organisation, la Principauté de Liechtenstein. Nous sommes également particulièrement heureux de signaler la présence parmi nous aujourd'hui de la délégation de la Namibie, qui participe à la présente session ordinaire de l'Assemblée générale en tant qu'Etat souverain de la communauté internationale.

Alors que nous sommes réunis ici, on voit s'amonceler au-dessus du Golfe de sombres nuages annonciateurs d'une nouvelle guerre, qui jettent une ombre sur l'optimisme dont j'ai parlé au début de mon intervention. Le conflit entre l'Iraq et le Koweït, qui a éclaté sans crier gare à la veille de la présente session de l'Assemblée, menace maintenant d'engendrer un affrontement plus vaste.

M. Inanally (Guyana)

Le Conseil de sécurité a déjà agi rapidement et avec décision pour contenir cette agression brutale. Il a condamné avec juste raison l'acquisition de territoires par la force et a souligné la nécessité d'un règlement pacifique de tous les différends conformément à la Charte de l'Organisation des Nations Unies. Cette question fait l'objet de l'attention de l'Assemblée. Nous devons réaffirmer la ferme condamnation par le Conseil de l'utilisation de la force et demander un rétablissement urgent de la paix.

Il serait désastreux, à notre avis, que cette agression violente compromette les perspectives que nous avons maintenant de créer un nouveau et meilleur système de relations internationales. Les changements étonnants qui ont lieu dans le monde - tout particulièrement en Europe, mais également dans d'autres régions - ont ouvert de nouveaux horizons politiques et économiques, qui, s'ils ne sont pas clairement discernables, annoncent néanmoins une interdépendance croissante entre les nations. Nous avons espéré - et nous espérons encore - que la paix et le développement pourront prospérer partout dans le monde.

Ma délégation estime que les changements qui ont eu lieu sont très largement positifs, mais que leur potentiel positif ne peut être réalisé que s'ils sont adéquatement maîtrisés et orientés. En conséquence nous préférons penser que la crise du Golfe n'est qu'une aberration irréfléchie et temporaire qui s'écarte de la tendance actuelle vers le dialogue, le règlement pacifique des différends et la coopération internationale. Par conséquent, même si ce n'était que cela, cette malheureuse crise doit nous inciter à redoubler d'efforts pour construire un ordre nouveau qui pourrait permettre d'éviter de tels actes d'agression et à tous les peuples de se concentrer sur leur développement pacifique.

La communauté internationale devrait donc agir rapidement pour désarmer le conflit entre l'Iraq et le Koweït en adhérant scrupuleusement aux actions prévues par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Un préalable important est le retrait immédiat de l'Iraq du territoire du Koweït. L'acquisition de territoire par la force est condamnée sans équivoque par la Charte de l'Organisation des Nations Unies et ne peut en aucun cas être justifiée ou tolérée.

Une fois le retrait réalisé, un mécanisme de dialogue et de négociation pourrait être mis en place pour aborder les causes profondes du conflit et trouver enfin une solution juste et acceptable. Il pourrait être alors approprié

M. Insanally (Guyana)

d'envisager la réunion d'une conférence internationale de la paix chargée de trouver un règlement global au problème du Moyen-Orient au coeur duquel se trouve la question de la Palestine.

Les problèmes en cause sont complexes et leurs racines sont profondes. Néanmoins, avec une grande volonté politique, il est cependant possible d'arriver à une base pour un dialogue et une négociation. L'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle utile en organisant une telle instance de façon à ce qu'elle bénéficie de la confiance de toutes les parties. Etant donné le grand succès remporté jusqu'à maintenant par la communauté internationale dans le règlement pacifique des différends régionaux, nous ne pouvons pas facilement envisager un échec au Moyen-Orient.

Par exemple, la longue lutte pour l'indépendance de la Namibie s'est conclue de façon heureuse grâce à des négociations menées entre les parties. L'Organisation des Nations Unies a servi de catalyseur exceptionnel dans ce processus et, en fournissant une assistance transitoire, a créé les circonstances permettant au peuple namibien d'accéder à la liberté. Cette heureuse issue a depuis permis d'espérer que la situation affligeante qui existe en Afrique du Sud - où la forteresse de l'apartheid est toujours profondément retranchée - sera également résolue grâce à d'autres efforts internationaux concertés. Pour garantir un tel succès, cependant, nous devons faire en sorte que la pression des sanctions dans sa totalité soit maintenue afin d'arriver à nos fins. Ailleurs en Afrique, au Sahara occidental, un plan qui offre une possibilité claire de résoudre enfin ce différend prolongé a été approuvé par le Conseil de sécurité.

En Asie, plus précisément en Afghanistan, les Accords de Genève qui ont été négociés sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies semblent avoir ouvert la voie à la réconciliation et à la reconstruction nationales. Il ne faudrait plus maintenant s'écarter de ces buts acceptés.

De même, la question du Cambodge, qui a défié toute solution pendant longtemps, peut maintenant être réglée. Le plan arrêté par le Conseil de sécurité en consultation avec les parties intéressées a été largement accepté et est prêt à être appliqué. Le rôle escompté de l'Organisation des Nations Unies est très difficile mais c'est un rôle qu'elle peut remplir, avec le plein appui de la communauté internationale.

M. Insanally (Guyana)

Nous avons été témoins également dans cette instance de l'unification heureuse du peuple yéménite et du peuple allemand. Nous voyons maintenant des mesures positives, bien que prudentes, prises récemment par les deux parties en ce qui concerne la question coréenne. Bien qu'il ait été accepté depuis longtemps que la réunification de la Corée devrait être réalisée dans la paix et sans interférence extérieure, sa réalisation nous a échappé. Nous demandons instamment au peuple de Corée d'accélérer le processus de dialogue qu'ils a entamé. De plus, nous nous demandons si une augmentation de la participation dans cette organisation ne pourrait être une contribution positive à ce processus.

Même dans la région difficile du Moyen-Orient, nous avons vu prendre fin la guerre opiniâtre entre l'Iran et l'Iraq. Tout près, cependant, en Méditerranée, le problème de Chypre n'a pas encore fait l'objet de négociations. Malgré les très grands efforts déployés par le Secrétaire général et plusieurs initiatives intéressantes, les deux parties s'opposent toujours. Il faut espérer qu'avec l'intervention continue du Conseil de sécurité un nouvel élan sera donné à la coopération, au compromis et à la réconciliation afin que l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre puissent être maintenues.

Enfin, ici dans cet hémisphère, l'Organisation des Nations Unies a également aidé à atténuer le conflit en Amérique centrale, une région ravagée depuis longtemps par les conflits intérieurs et par une effroyable pauvreté. Un processus de négociations déterminées et de coopération internationale patiente a enfin été récompensé par des perspectives de paix définitive et durable. Grâce à une observation et une vérification d'accords par les Etats intéressés, l'Organisation des Nations Unies a établi des conditions de stabilité dans lesquelles la paix et le développement peuvent être promus. Le succès de cette opération a été tel qu'on envisage maintenant de répéter cette action ailleurs.

En effet, ces résultats positifs impressionnants de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines importants de l'établissement et du maintien de la paix auxquels j'ai fait brièvement allusion démontrent amplement sa capacité, à la fois réelle et potentielle, à préserver la sécurité internationale. Dans la nouvelle situation créée par le rapprochement croissant entre l'Est et l'Ouest et par une volonté correspondante d'accélérer le processus du désarmement, il est maintenant possible de concevoir des accords multilatéraux qui combleraient tout vide qui peut être créé par la disparition des blocs militaires. De tels accords à

M. Inanally (Guyana)

notre avis établirait un système de sécurité collective qui pourrait dissuader de futures menaces d'agression et sur lequel toutes les nations pourraient compter pour se protéger des attaques contre leur souveraineté et leur intégrité territoriale.

Cette idée, dont le temps semble être venu, est abordée de front dans le rapport qui donne matière à réfléchir soumis par le Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation. Fondé évidemment sur son expérience personnelle, les suggestions incluent notamment un renforcement de la capacité d'établissement de la paix du Conseil de sécurité, un rôle accru du Secrétaire général, la mise en oeuvre des décisions de l'Organisation des Nations Unies, un plus grand recours à la Cour internationale de Justice en cas de différend juridique et une utilisation d'accords régionaux, le cas échéant, pour renforcer les mécanismes de l'Organisation des Nations Unies.

Ces propositions ne sont absolument pas nouvelles, et en fait elles ont fait l'objet de discussions dans des tentatives entreprises pour renforcer l'Organisation des Nations Unies. Cependant, la conjoncture politique actuelle, dans laquelle les Etats semblent mieux disposés à l'égard de la coopération internationale, est particulièrement favorable à un examen sérieux de la possibilité réelle d'appliquer ces propositions. Nous encourageons chacun à reconsidérer ces propositions.

Nous devons comprendre, cependant, que la paix et le développement sont indivisibles. La sécurité mondiale ne peut être réalisée sans l'établissement de relations économiques plus équitables entre les Etats et sans que soient résolus les problèmes sociaux urgents du monde. En conséquence, si nous nous réjouissons des progrès qui ont été réalisés dans le domaine politique, nous devons cependant déplorer les conditions économiques et sociales fragiles dans le cadre desquelles la paix doit être recherchée. Aujourd'hui, les pays en développement sont pris au piège entre une récession possible des grands pays industrialisés et les contraintes étouffantes que leur impose la faiblesse de leur propre économie. Ils continuent de subir le lourd fardeau de leur dette toujours croissante, malgré l'adoption bienvenue de politiques progressives par certains pays créanciers et d'autres institutions financières. Actuellement, cependant, nous ne pouvons pas considérer avec optimisme leur avenir économique.

M. Insanally (Guyana)

Conformément à la récente Etude économique mondiale des Nations Unies, le ralentissement de la croissance économique mondiale enregistré en 1989 s'accroîtra encore cette année. Une contraction accrue du commerce mondial, des taux d'intérêt croissants et le fléchissement des prix des produits de base sont autant de facteurs qui contribueront à entraver le redressement et la croissance des pays en développement. Cette triste situation est maintenant aggravée par l'impact de l'escalade des coûts de l'énergie que les pays en développement ne peuvent tout simplement pas se permettre. La crise du Golfe a donc pris de nouveaux otages, à savoir les populations du tiers monde, dont les économies déjà affectées reculent encore davantage vers le sous-développement.

Les incidences de la situation socio-économique actuelle sur la paix et la sécurité internationales sont donc inquiétantes. Les déséquilibres de l'économie mondiale créent des troubles sociaux et, éventuellement, menacent la stabilité même que nous recherchons. Il est vrai que des combats qui durent de longue date n'existent plus, mais de nouvelles sources de conflit apparaissent et, de plus en plus, nous constatons qu'elles ne sont ni idéologiques ni politiques mais économiques. L'équation de la paix ne saurait être résolue sans tenir compte des facteurs économiques et sociaux. Par conséquent, les pays développés et en développement doivent entreprendre une action commune pour faire en sorte que les progrès politiques s'accompagnent d'un développement économique et social.

Nous sommes particulièrement heureux de noter à cet égard que la Déclaration issue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, qui s'est tenue en avril de cette année, reconnaît pleinement cette exigence et, en conséquence, la nécessité urgente de relancer le développement économique des pays en développement. Dans une rare manifestation d'unité, les pays développés et en développement sont convenus dans ce document de poursuivre les politiques nécessaires au redressement et à la croissance durable de l'économie mondiale. L'esprit et la lettre de ce document doivent maintenant nous inspirer et nous guider au moment où nous engageons un dialogue pour renforcer la coopération économique internationale.

Cet engagement commun doit également être reflété dans la stratégie pour la quatrième Décennie du développement dont l'adoption me paraît imminente. Ce document, qui est le fruit de longues consultations et négociations, reflète la direction immédiate de la coopération internationale. De toute évidence, il ne va

M. Insanally (Guyana)

pas aussi loin que l'auraient souhaité les pays en développement. Cependant, s'il est suivi, il peut conduire à l'amélioration des conditions en faveur du développement. Dans le domaine particulier du commerce, nous attendons le résultat final de la série de négociations d'Uruguay qui, toutefois, ne montrent jusqu'à présent aucune concession réelle. Il faut cependant que les pays développés et en développement obéissent à la nécessité commune d'étendre les domaines de la coopération commerciale, étant donné que c'est la clef reconnue de l'avenir de l'économie mondiale.

Il est aussi encourageant de noter que la communauté internationale, devant d'autres problèmes majeurs tels que le trafic des drogues et l'environnement, conjugue tous ses efforts pour faire face aux conséquences néfastes de ces problèmes. Au-delà des campagnes nationales, les Etats ont travaillé assidûment aux niveaux bilatéral, régional et international pour élaborer des stratégies visant à empêcher leur société de se dégrader davantage. La session extraordinaire consacrée au trafic illicite des stupéfiants, qui s'est tenue l'année dernière à New York, a sans aucun doute appelé une plus grande attention mondiale sur le commerce florissant des drogues et suggéré de nouvelles façons, telles que la création d'une cour pénale internationale, pour combattre cet odieux trafic. Les résultats de cette session représentent un admirable exemple de la façon dont les nations menacées par un ennemi commun peuvent s'unir pour défendre leur bien-être mutuel.

Encouragés par cette expérience, nous attendons maintenant avec intérêt la Conférence mondiale sur l'environnement et le développement, qui doit avoir lieu au Brésil en 1991, car nous espérons qu'à l'instar de la Conférence de Vienne sur le problème de la drogue, qui a pu parvenir à un programme global dans ce domaine, elle aboutira à un programme global concernant la protection et la préservation de l'environnement. Son attachement à la réalisation de cet objectif est tel que mon pays a cherché, antérieurement à cette importante réunion et en coopération avec le Commonwealth, à construire un modèle utilisant une certaine superficie de nos forêts - près de 400 000 hectares - pour prouver qu'il est possible de parvenir à un développement durable dans un environnement géré de façon appropriée. A notre humble avis, ces efforts, s'ils sont suivis et imités, contribueront sensiblement à la préservation du patrimoine mondial.

M. Insanally (Guyana)

Compte tenu de la mondialisation croissante des questions que j'ai soulevées, il est clair qu'un nouvel ordre mondial n'est plus un vague désir. C'est maintenant une nécessité urgente. Les méthodes traditionnelles de gérer les affaires humaines sont maintenant, de toute évidence, inappropriées à la situation de cette génération. Car si l'homme a eu le génie de conquérir l'espace extra-atmosphérique, il ne semble pas avoir dominé la Terre et tous ses problèmes. C'est comme si l'esprit de l'homme, ayant transcendé ses limites terrestres, était maintenant incapable de faire face aux questions terrestres de la vie. Et pourtant, à moins qu'il ne surmonte les limites de ses progrès scientifiques et techniques qui, par ailleurs, sont merveilleux, tous ses efforts auront été vains et lui-même sera menacé d'extinction.

Cette effrayante prise de conscience ne peut que nous obliger à l'urgence d'une perestroïka globale visant à créer un nouveau système international fonctionnel, fondé sur les principes de l'interdépendance et de la responsabilité collective. Un tel système, pour être efficace, doit être entièrement démocratique et évoluer dans le giron des Nations Unies, l'Organisation que nous avons créée pour poursuivre nos objectifs communs. L'expérience nous a montré que, malgré ses imperfections, l'Organisation des Nations Unies est un instrument dont le potentiel est immense pour promouvoir la coopération internationale. Nous devons donc explorer au maximum ses moyens. Il importe tout autant de faire en sorte que l'Organisation ait la vigueur et la vitalité qui lui sont nécessaires pour assumer les nombreuses responsabilités qui lui sont continuellement confiées.

Nous devons également garder à l'esprit qu'une Organisation des Nations Unies forte ne pourra naître et prospérer que dans un environnement international marqué par la primauté du droit. Des violations telles que celles commises dans le Golfe nuisent non seulement à la paix et à la sécurité internationales mais également aux fondements de notre organisation. Les principes de la Charte, qui interdisent l'emploi de la force dans les relations internationales, sont sacro-saints et ne doivent pas être violés impunément. Toute transgression doit donc être traitée comme il convient, peu importe quand et où elles ont lieu.

Il y a à peine une semaine, 72 chefs d'Etat et de gouvernement se sont réunis à New York pour appeler l'attention sur le sort des enfants dans le monde. Cela a été la manifestation la plus impressionnante de la priorité que les dirigeants

M. Isaanally (Guyana)

mondiaux entendent accorder aux préoccupations humanitaires critiques. Les enfants, après tout, sont l'avenir de l'humanité, et pourtant ils continuent d'être les victimes innocentes et essentielles de toutes formes d'agression. Comme cela est dit dans le rapport de 1990 du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur la situation des enfants dans le monde, ce sont les enfants les plus démunis et les plus vulnérables qui ont acquitté la dette du tiers monde

"en sacrifiant leur croissance normale ... avec leur santé ... [et] en perdant les rares occasions qu'ils avaient d'accéder à l'éducation". (p. 7 et 8)

On ne peut continuer d'exposer continuellement notre avenir à de tels aspects négatifs.

Si nous voulons que le Sommet ait un sens quelque chose et si nous voulons préserver les générations futures du fléau de la guerre et de la pauvreté, nous devons agir promptement pour instaurer le nouvel ordre dont nous avons parlé. C'est le seul moyen de corriger les graves déséquilibres qui existent dans l'ordre actuel et qui sont la cause fondamentale des problèmes majeurs du monde.

A cet égard, il est extrêmement encourageant d'entendre les deux puissances - les Etats-Unis et l'Union soviétique - reconnaître la nécessité d'instaurer un tel ordre. Leur nouvelle entente a ouvert de nouvelles possibilités à une coopération internationale dans tous les domaines et, partant, apporté un certain espoir dans le monde désespéré actuel. Cela, en bref, nous donne une remarquable possibilité de progrès humain. Ne gaspillons donc pas cette possibilité par l'indécision et l'inaction.

M. DA LUZ (Cap-Vert) (parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation) : Monsieur le Président, permettez-moi, pour commencer, de vous exprimer mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que votre vaste expérience, vos hautes qualifications et votre engagement permettront aux travaux de cette session d'être couronnés de succès.

Je rends hommage à votre prédécesseur, le major général Joseph Garba, pour les efforts personnels qu'il a déployés et pour les résultats obtenus au cours de la quarante-quatrième session qu'il a présidée avec efficacité et sérieux.

Je désire aussi faire part de ma reconnaissance au Secrétaire général, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, pour son dévouement à la cause de la paix et de la sécurité internationales et pour la compétence dont il a fait preuve en soutenant les activités diplomatiques des Nations Unies.

Alors que le caractère universel de cette organisation se trouve renforcé par l'admission de nouveaux Membres, nous nous sentons extrêmement fiers et satisfaits de voir la Namibie occuper sa place en tant que membre à part entière de cette assemblée de nations indépendantes. Nous félicitons le peuple de Namibie d'avoir accédé à son indépendance en se libérant du joug de l'occupation coloniale, après de nombreuses années de lutte et de persévérance. Nous lui souhaitons tout le bien possible dans son effort pour construire avec dignité une nation et pour créer le bien-être spirituel et matériel dont il a besoin.

Je salue également le Liechtenstein pour son admission en tant que Membre des Nations Unies et tiens à l'assurer de la coopération de mon gouvernement et de ma délégation.

Au cours des derniers mois, nous avons été témoins d'une tendance heureuse vers la réunification des nations. A cet égard, je salue avec la plus grande satisfaction la réunification de l'Allemagne, une nation avec laquelle mon pays, le Cap-Vert, a toujours entretenu les meilleures relations. A une époque où l'Allemagne, après quatre décennies, recouvre sa pleine souveraineté nationale et met fin à une des séquelles les plus pénibles de la deuxième guerre mondiale, je souhaite au peuple allemand bonheur, paix et prospérité dans son pays réuni.

Je saisis également cette occasion pour exprimer au peuple yéménite mes félicitations pour l'unification de son pays et lui souhaiter un avenir de paix et de bonheur.

M. Da Luz (Cap-Vert)

Nous espérons aussi que nous serons bientôt à même de saluer l'unification de la nation coréenne. Dans ce contexte, il conviendrait d'encourager la poursuite des contacts au plus haut niveau visant à une solution pacifique du conflit coréen.

Nous vivons aujourd'hui dans un monde de grands changements et de grandes espérances. Au Cap-Vert, nous avons suivi ces changements avec le plus grand intérêt en raison de leurs répercussions sur la paix mondiale et de leur impact sur le bien-être politique, économique et social de toutes les nations.

Les événements politiques qui se sont produits au cours des dernières années en Europe orientale ont engendré un climat propice à la paix et à la coopération entre nations européennes tout comme entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique, mettant ainsi fin à la guerre froide qui avait polarisé les politiques dans le monde pendant de nombreuses décennies.

La démocratisation des pays de l'Europe de l'Est et la réunification de l'Allemagne sont des événements d'une importance considérable dans l'histoire de notre siècle et représentent le triomphe de la raison.

Une Europe démocratique et unie est un puissant facteur de paix et de stabilité dans le monde, de développement économique et de bien-être pour les peuples de la région.

A ce stade, je souhaite sincèrement tout le bien possible à tous les peuples d'Europe pour qu'ils unissent leur foi et leurs forces pour définir une nouvelle manière de coexister tous ensemble dans un monde de paix. Et j'espère que, dans un esprit fraternel et démocratique, des solutions seront trouvées aux problèmes qui, dans le passé, les avaient séparés et avaient contribué aux échecs économiques de beaucoup d'entre eux.

J'encourage les dirigeants de cette région et leurs peuples à continuer d'établir entre eux des relations pacifiques, indispensables pour favoriser l'harmonie et le développement économique de tous les pays de la région.

Je suis convaincu que cette nouvelle Europe contribuera à la stabilité politique et au développement économique d'autres régions, notamment la région de l'Afrique à laquelle mon pays appartient.

Les changements fondamentaux dans la politique de l'Union soviétique qui se sont produits au cours des dernières années ont mis en marche un processus qui semble avoir contribué à mettre fin à la guerre froide, ouvrant ainsi un nouveau chapitre dans les relations entre les deux superpuissances, maintenant fondées sur la coopération, le respect du droit des peuples à l'autodétermination et la création d'un meilleur climat de paix et de sécurité dans le monde.

M. Da Luz (Cap-Vert)

Ces changements augurent bien de la naissance d'une nouvelle ère dans l'histoire des nations, une ère dominée non plus par la peur d'une catastrophe nucléaire mais caractérisée par la coopération entre tous les pays, par la démocratisation et le développement économique, et le respect et le maintien du droit international.

La démocratisation du monde semble être une caractéristique politique fondamentale de cette nouvelle ère. Au niveau international, cette démocratisation est fondée sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité de toutes les nations, le non-recours à la force dans les relations internationales et la coopération entre nations dans l'établissement des conditions de paix, de prospérité et de stabilité politique de tous les pays.

Il existe aussi une démocratisation au niveau national, car nous estimons que le développement économique et social des pays est un objectif qui va de pair avec la mise en place d'un système de démocratie véritable qui libérerait la créativité des peuples, éliminerait les obstacles politiques à l'initiative privée et créerait des conditions stables propices aux investissements.

Au Cap-Vert, des instruments juridiques ont été mis en place et des réformes politiques ont été introduites en vue d'instaurer un système parlementaire démocratique de gouvernement.

M. Da Luz (Cap-Vert)

Nous sommes convaincus que les réformes apportées à notre vie politique renforceront indubitablement notre stabilité intérieure ainsi que les efforts que fait la population cap-verdienne vivant au pays et à l'étranger pour construire une nation moderne et développée, en paix avec elle-même et avec le monde.

Nous croyons aussi que la démocratisation des nations renforcera les mécanismes d'équilibre des pouvoirs des différentes instances gouvernementales.

De tels mécanismes semblent prendre plus d'importance dans un monde où des hommes d'Etat agissent sans aucun respect des normes fondamentales du droit international. Ces agissements pourraient mettre en danger la paix et la stabilité internationales et créer des difficultés économiques, surtout pour les pays du tiers monde économiquement vulnérables.

Le climat de paix et de dialogue que nous connaissons depuis peu a subi un dur coup en raison des événements actuels dans le Golfe. Le Cap-Vert condamne fermement l'invasion du Koweït et son "annexion" par l'Iraq. Le Conseil de sécurité, exprimant la frustration et l'indignation de la communauté internationale, a finalement condamné sans ambiguïté l'invasion du Koweït et pris des mesures visant à mettre fin à cette occupation. Le Cap-Vert appuie inconditionnellement ces mesures et exhorte la communauté des nations à faire les démarches appropriées dans le but de rétablir la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Koweït.

La position claire et immédiate adoptée par le Conseil de sécurité, et dont je me félicite, a permis à l'ONU d'élargir son champ d'activités dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales en tant que garant de la paix pour toutes les nations, surtout pour les pays plus petits ou militairement faibles.

Par ailleurs, il est grand temps que le Conseil de sécurité et l'ONU en général cherchent à résoudre une fois pour toutes le conflit au Moyen-Orient. Les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la région dans son ensemble et au conflit palestinien en particulier doivent être mises en oeuvre avec la même vigueur et la même détermination. Les principes de base de la Charte ne doivent pas être mis en oeuvre de façon sélective. Ils doivent être respectés rigoureusement et appuyés activement par toutes les nations. Si nous voulons que l'ONU soit crédible et que le Conseil de sécurité soit fiable, nous devons alors, en tant que nations, agir avec sérieux, conformément aux dispositions de la Charte.

M. Da Luz (Cap-Vert)

Malheureusement, les principes de la Charte ont été transgressés maintes et maintes fois. Nous avons vu la souveraineté de pays être enfreinte à maintes reprises en Angola, au Mozambique et ailleurs, et nous avons assisté à des occupations illégales et à des annexions de territoires au Moyen-Orient. Nous avons été témoins du mépris du droit à l'autodétermination et à l'indépendance du Timor oriental et de la situation critique du peuple timorais, dont le droit de choisir son avenir est tombé dans l'oubli et dont la vie est déchirée.

Pourtant, ces expressions flagrantes et répétées de mépris des principes de la Charte n'ont pas fait l'objet d'actions et de condamnations fermes et vigoureuses de la part des Nations Unies.

La méconnaissance de ces principes ou leur violation au service des caprices et intérêts d'objectifs étroits en matière de politique extérieure envoient un message confus quant à la volonté des Nations Unies et du Conseil de sécurité de les défendre et d'en imposer le respect intégral.*

J'espère que les décisions prises par le Conseil de sécurité contre l'invasion iraquienne du Koweït constituent un point tournant dans le rôle du Conseil et des Nations Unies et que ces instances se montreront à la hauteur de leurs responsabilités en persévérant dans la défense de ces principes et en assurant la paix et la sécurité internationales.

Le Cap-Vert est très sensible aux problèmes d'environnement. À cet égard, il est très encourageant de noter le très vif intérêt que portent divers pays du monde à la protection et à la préservation de l'environnement.

À un moment où sont apportées des preuves tangibles de la détérioration continuelle de l'écosystème planétaire qui affecte l'humanité entière, la communauté des nations devrait saisir l'occasion offerte par la Conférence de 1992 sur l'environnement et le développement pour arrêter des mesures concrètes qui permettent d'améliorer la qualité de l'air que nous respirons tous et la protection de la couche d'ozone et des climats mondiaux.

La lutte contre la sécheresse et la désertification, qui prend de l'ampleur chaque année, est un impératif qui exige l'attention et des efforts sérieux non seulement de ceux qui sont directement affectés, mais de tous les pays.

* Le Président assume la présidence.

M. Da Luz (Cap-Vert)

Il est temps de lancer de nouvelles initiatives à l'échelle mondiale pour contrer efficacement les effets écologiques désastreux de la sécheresse et de la désertification.

La solution des problèmes globaux actuels que sont la démocratisation des institutions politiques, la consolidation de la paix et la sécurité mondiale, la protection mondiale des droits de l'homme et la protection des enfants, qui a fait l'objet du premier Sommet mondial, récemment réuni avec succès à New York, exige et présuppose une importante amélioration des conditions de vie des peuples des pays en développement.

L'ébauche d'une nouvelle ère dans les relations internationales, à laquelle nous assistons tous et que nous désirons tous, doit se fonder sur le développement économique de tous les pays ou s'en accompagner.

A moins que les problèmes sociaux et économiques mondiaux ne soient réglés, l'effet du relâchement des tensions et des conflits internationaux sera minime, les atteintes aux droits de l'homme se poursuivront, la démocratisation du monde sera pour beaucoup un objectif impossible à atteindre et la protection de l'environnement mondial sera sérieusement en danger.

C'est dans le contexte ou en conséquence du développement social et économique que les peuples apprennent à aimer, à chérir et à respecter les valeurs démocratiques de la société. C'est dans ce contexte que les peuples comprennent que l'emprisonnement arbitraire, les tueries aveugles commises par les escadrons de la mort et d'autres violations odieuses des droits de l'homme appartiennent à un monde de tyrannie et de réaction politique qui ne peut plus être toléré. C'est dans ce contexte que les peuples apprennent à aimer la nature et à protéger l'environnement.

La globalisation des problèmes et la nécessité d'une coexistence pacifique et harmonieuse entre les pays exigent plus que jamais des réponses sérieuses, cohérentes et globales aux défis que pose le sous-développement.

M. Da Luz (Cap-Vert)

Au moment où nous voyons avec beaucoup de satisfaction se dérouler des événements politiques positifs sur la scène internationale et où nous nous préparons à façonner une nouvelle ère de relations internationales, il devient indispensable qu'un nouvel ordre du jour soit élaboré pour examiner et trouver des réponses communes aux problèmes mondiaux.

Pas à pas, l'Afrique crée les conditions et adopte les positions qui lui permettront d'être un partenaire actif lors de la naissance et de la formation de cette nouvelle ère.

L'indépendance de la Namibie et la perspective d'un règlement négocié du conflit suscité par l'apartheid en Afrique du Sud sont des événements importants dans le processus de libération de l'Afrique du colonialisme et du racisme. Dans ce contexte, j'encourage les contacts et les efforts actuels en Afrique du Sud visant à éliminer l'apartheid et à créer une société non raciale, démocratique et harmonieuse.

Nous sommes profondément préoccupés par la situation économique et sociale en Afrique, région qui compte le plus grand nombre de pays moins avancés. Une telle préoccupation est renforcée par les pauvres résultats obtenus lors de la deuxième Conférence des pays les moins avancés.

Nous sommes persuadés que les réformes politiques actuelles en Afrique amélioreront énormément les conditions internes propres au développement économique du continent. Les efforts courageux des pays d'Afrique devraient être appuyés par une aide économique et financière massive de la part des pays développés, ce qui les aiderait à renforcer leurs institutions démocratiques nouvellement créées.

Nous espérons que l'enthousiasme suscité par les événements politiques en Europe et l'émergence ultérieure de nouvelles régions géographiques d'intérêt économique ne détourneront pas l'attention de nos partenaires du monde développé.

Au moment où le XXe siècle touche à sa fin, nous espérons sincèrement que le siècle suivant sera un siècle de démocratisation mondiale et de développement économique, d'harmonie et de bien-être pour tous les peuples du monde. C'est à nous tous qu'il incombe donc d'avoir une vision de l'avenir et de prendre les mesures nécessaires à cette fin, créant ainsi une société nouvelle, une société comprenant des peuples de cultures différentes, mais unis par une même nature et un même destin dans un monde sans frontières.

M. BANJA (Népal) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi de commencer par vous transmettre, Monsieur le Président, les sincères félicitations de ma délégation à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Nous sommes d'autant plus satisfaits de votre élection que le Népal partage avec le Gouvernement et le peuple de Malte amis un engagement profond et indéfectible à l'égard des principes et des buts de la Charte des Nations Unies et de la politique de non-alignement. Votre vaste expérience de dirigeant politique et vos connaissances de la diplomatie multilatérale vous donneront sans nul doute la compétence et le tact particulier si nécessaires pour nous guider dans l'examen des questions complexes à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Ma délégation s'engage à coopérer pleinement avec vous.

Le Népal se félicite de l'admission de la Principauté de Liechtenstein en tant que Membre de l'Organisation, événement qui nous a rapprochés encore davantage de l'objectif d'universalité des Nations Unies. Nous nous réjouissons d'oeuvrer en étroite collaboration avec la délégation de ce pays ami, qui représente l'une des combinaisons les plus réussies de démocratie, de respect des droits de l'homme et de prospérité économique.

Je tiens à saisir cette occasion pour remercier, au nom de ma délégation, M. Joseph N. Garba, de la façon admirable dont il a dirigé les travaux de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Les 12 derniers mois ont été une période active pour les Nations Unies. Nous constatons aujourd'hui un renouveau de foi dans l'Organisation en tant qu'instrument irremplaçable de promotion de la paix et de la coopération internationales. Ce renouveau dont nous nous félicitons est en grande partie le résultat de l'habileté diplomatique et des efforts du Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar. Il mérite notre reconnaissance et notre plein appui.

L'année à l'examen a été marquée par des événements d'une ampleur et d'une importance extraordinaires. Il y aura bientôt un demi-siècle, les peuples des Nations Unies, par le biais de la Charte, réaffirmaient leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites. Pour la majorité des peuples du monde, cette vision n'était guère qu'un rêve. Des signes de changements positifs dans les relations internationales,

M. Rana (Népal)

accompagnés d'une affirmation nouvelle et légitime des droits de l'homme, sont devenus apparents à partir de la seconde moitié des années 80. L'on n'aurait pu imaginer il y a seulement un an que cet élan vers la vision de liberté et de dignité esquissée dans la Charte acquerrait la force d'un énorme raz de marée. Cet élan spontané a éveillé les peuples qui affirment leurs droits et leurs libertés fondamentaux non seulement dans les pays d'Europe centrale et d'Europe orientale mais aussi dans de nombreuses parties d'Asie et d'Afrique, y compris mon propre pays, le Népal. Le mouvement en faveur de la restauration de la démocratie multipartite au Népal, entamé quelques jours seulement après la première brèche dans le mur de Berlin, a ouvert une nouvelle ère politique dans notre pays. Le Gouvernement intérimaire qui représente les principaux partis politiques est maintenant en train de consolider la démocratie. Le Premier Ministre aurait souhaité venir lui-même et faire part à la présente assemblée des changements politiques récents dans le pays. Toutefois, cela n'a pas été possible à ce stade étant donné les consultations qu'il entreprend sur un nouveau projet de constitution qui devrait être promulgué bientôt. La nouvelle Constitution, reflétant des aspirations démocratiques du peuple du Népal, institutionnalisera la monarchie constitutionnelle et le multipartisme et adhérera aux valeurs de la souveraineté du peuple et de la responsabilité du Gouvernement vis-à-vis du peuple. La Constitution garantira aussi l'inviolabilité des droits et libertés fondamentaux de l'homme, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, à d'autres pactes et au principe de la primauté du droit. Des élections générales au suffrage universel adulte, prévues pour la première moitié de 1991, renforceront la stabilité et la liberté politiques. Le peuple du Népal est fier de participer au mouvement mondial vers la démocratie et la liberté; le peuple du Népal est reconnaissant de la compréhension et de l'appui que lui ont apportés les peuples du monde.

M. Bana (Népal)

Maintenant que nous nous sommes fixé pour objectif irréversible la réalisation de la démocratie et du pluralisme, nous espérons pouvoir bénéficier dans une large mesure de la coopération et de l'assistance des pays amis et des institutions multilatérales dans l'exécution d'une tâche considérable : le développement économique et social.

Le Népal se félicite vivement du nouveau climat international plus calme caractérisé par la détente entre les deux grandes puissances. L'unification de l'Allemagne constitue le symbole le plus tangible d'un changement révolutionnaire dans le climat politique. Je saisis cette occasion pour souhaiter très cordialement la bienvenue à la délégation de l'Allemagne unie dans la famille des nations.

L'euphorie suscitée par la fin de la guerre froide et par l'espoir de voir émerger un ordre mondial plus stable et démocratique a cependant décliné en raison de la situation actuelle dans le golfe Persique. L'agression contre le Koweït, un Etat souverain et indépendant et Membre de l'Organisation, nous rappelle brusquement que l'accord intervenu entre les deux grandes puissances pour résoudre leurs différends est une condition nécessaire mais insuffisante pour maintenir la paix, la sécurité et la stabilité internationales. L'agression est une violation flagrante des principes de la Charte des Nations Unies. L'agression a également provoqué des souffrances et des bouleversements considérables pour les ressortissants des pays tiers, dont le Népal, qui résident et travaillent sur son territoire. L'agression a suscité une réaction rapide et sans précédent du Conseil de sécurité. La série de résolutions adoptées par le Conseil et exigeant le respect inconditionnel de la primauté du droit dans les relations interétatiques ont inauguré une nouvelle phase dans le respect de l'autorité du Conseil de sécurité en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Au titre de la Charte, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont une responsabilité particulière à l'égard de la paix et de la sécurité internationales. Il est vrai qu'ils sont et seront les acteurs les plus influents dans les affaires mondiales. Ils devront par conséquent procéder à des consultations, coordonner leur action et accepter le compromis. Le regain d'intérêt à l'égard de l'Organisation internationale et la volonté des grandes puissances de recourir au mécanisme de la Charte sont susceptibles de restaurer le

M. Rana (Népal)

système de sécurité collective tel qu'il avait été conçu à l'origine. Par conséquent le Népal se félicite de la convergence de vues unique entre les membres permanents du Conseil de sécurité à propos de la grave situation qui règne dans la région du golfe Persique. Nous espérons vivement que cette unité des Nations Unies sera la règle plutôt que l'exception. Ma délégation partage également l'opinion exprimée par le Secrétaire général selon laquelle l'accord intervenu entre les grandes puissances doit s'accompagner de l'appui de la communauté internationale en vue d'apaiser toute crainte légitime de voir les affaires mondiales menées par un directorat.

Au moment où la communauté internationale se prépare à un nouveau millénaire, nous assistons à l'effondrement rapide de nombreuses hypothèses rassurantes qui appartiennent à un passé révolu. Par ailleurs, il est encourageant de constater que les divisions qui ont caractérisé l'ère qui a suivi la seconde guerre mondiale disparaissent également rapidement. Ces changements positifs ont renforcé la capacité de l'Organisation des Nations Unies de contribuer au règlement pacifique de divers conflits régionaux et bilatéraux toujours en suspens.

La transition pacifique de la Namibie à l'indépendance illustre de façon remarquable le potentiel de l'Organisation lorsqu'elle bénéficie de l'appui et de la coopération de ses membres. Le potentiel des opérations d'instauration et de maintien de la paix des Nations Unies a été clairement mis en lumière dans d'autres régions, notamment en Amérique centrale. Nous nous félicitons de l'accord intervenu récemment entre l'Iran et l'Iraq pour régler leurs différends en se conformant à la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité. Si la situation au Liban continue d'être alarmante, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, à laquelle le Népal contribue, rend des services admirables. L'application de la formule de Taëf, qui bénéficie de l'appui total des Nations Unies, laisse entrevoir la possibilité de mettre un terme à la guerre fratricide dans ce pays. La situation au Moyen-Orient continue d'être explosive, tous les efforts visant à promouvoir un dialogue entre les Israéliens et les Palestiniens étant au point mort. Ma délégation estime que l'on devrait saisir l'occasion qu'offre le nouveau climat des relations internationales pour déployer des efforts collectifs et concertés en vue de résoudre le conflit sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Comme dans le cas du Moyen-Orient, l'esprit de conciliation qui règne entre les grandes puissances permet d'espérer un règlement

M. Rana (Népal)

de la situation en Afghanistan. Cet esprit de conciliation a déjà suscité l'espoir de voir se résoudre le problème cambodgien grâce à la participation active des Nations Unies. Ailleurs en Asie, nous nous réjouissons de l'unification du Yémen. Ma délégation espère qu'un jour prochain le peuple coréen sera uni grâce aux efforts pacifiques qu'il déploie. Nous avons toujours respecté leurs aspirations à l'unification et nous nous félicitons de la poursuite des négociations menées à haut niveau entre les deux parties. Chacune des parties a exercé tous ses attributs de souveraineté et elles sauront certainement résoudre, au cours de leurs négociations, la question de l'admission aux Nations Unies. Ma délégation comprend et respectera pleinement le voeu de chacune des parties à cet égard. En Afrique du Sud, le système universellement condamné de l'apartheid est toujours en place. Tout en étant encouragés par l'évolution récente, nous estimons qu'il convient de maintenir une pression et des efforts concertés afin de s'assurer que le processus sera irréversible et total lors de l'instauration d'une société démocratique multiraciale en Afrique du Sud. Nous partageons la déception du Secrétaire général face au manque de progrès sur la voie d'une solution globale à Chypre, et nous continuons d'appuyer le recours à ses bons offices pour restaurer la souveraineté, l'intégrité territoriale et le statut de non-aligné de Chypre.

Le consensus croissant sur la nécessité de mener une guerre concertée contre les stupéfiants et le terrorisme révèle le nouveau climat des relations internationales où les pays sont prêts à oeuvrer ensemble pour le bien-être général des peuples. Le Programme d'action adopté lors de la dix-septième session extraordinaire fournit un cadre utile pour la lutte contre le fléau de l'abus et du trafic des stupéfiants qui menacent de rompre la trame même de la société civilisée.

Considérant l'avenir, certains impératifs doivent être retenus par les gouvernements si nous voulons maintenir la paix et la justice, la liberté et la dignité de l'homme. Les Nations Unies constituent l'instrument indispensable susceptible de coordonner et d'harmoniser les actions dans ces domaines.

Le premier de ces impératifs consiste à mettre un terme à la course aux armements. Le fait que les deux Etats les plus puissants du monde aient reconnu que la course aux armements a atteint une limite absurde, qui dépasse tous les besoins légitimes de sécurité nationale, fait naître une nouvelle ère d'espoir en matière de désarmement.

M. Rana (Népal)

La nette amélioration dans les relations internationales doit être utilisée pour étendre les efforts de désarmement au-delà des arsenaux nucléaires et classiques des grandes puissances et de leurs alliances. Le désarmement, pour avoir un sens, doit faire l'objet d'efforts conjoints de la part de toutes les nations.

Le deuxième défi immédiat que doit relever la communauté mondiale est celui que posent les difficultés économiques croissantes, en particulier dans les pays en développement. Il est devenu urgent d'agir dans trois domaines : la dette, le commerce et les produits de base et la mise en valeur des ressources humaines. A la session extraordinaire consacrée à la coopération économique internationale, l'Assemblée générale a procédé à une évaluation approfondie des problèmes actuels et des mesures qui doivent être prises à leur égard. La stratégie pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui doit être adoptée à la présente session de l'Assemblée générale, devrait être un programme cohérent et réaliste reflétant les impératifs du développement pour la décennie des années 90.

Les aléas de la situation économique internationale ont affecté plus durement les pays les moins avancés. Ces pays font face aux problèmes les plus graves et sont de plus en plus marginalisés dans l'économie mondiale. L'adoption à la Conférence de Paris d'un programme d'action visant à accélérer la croissance et le développement des pays les moins avancés est une étape importante, et nous espérons que la mise en oeuvre du plan sera appliquée pleinement et rapidement. A cet égard, nous nous félicitons de l'annonce faite par le Koweït au sujet de l'annulation de tous les intérêts sur les prêts qu'il accorde aux pays les moins avancés et de son intention d'envisager avec eux des arrangements à propos du principal, afin d'alléger le fardeau de la dette des pays les moins avancés.

Le troisième impératif est la nécessité d'arrêter et d'inverser la dégradation alarmante et la destruction de notre environnement. Il s'agit de préserver et de protéger notre environnement pour les générations à venir sans sacrifier les impératifs du développement des pays en développement. Le débat général et les activités sur cette question augurent bien de l'adoption de stratégies pour un développement sain du point de vue écologique lors de la Conférence sur l'environnement et le développement de 1992.

Le quatrième défi à relever est l'ajustement au droit international et le respect des obligations qui découlent de la Charte. Seul un ordre juridique qui comprendra la communauté tout entière des nations pourra servir de cadre à une

M. Rana (Népal)

coopération multilatérale efficace. L'intérêt de toutes les nations, petites et grandes, est d'oeuvrer en faveur et dans le cadre d'un système de droit cohérent et viable, administré et utilisé de façon impartiale. En fin de compte, le droit seul garantira la paix et la stabilité pour tous.

Le cinquième impératif a trait au respect universel des droits de l'homme. Le principal but des Nations Unies - le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la promotion des progrès économiques et sociaux et d'un meilleur niveau de vie pour tous - est celui de donner une forme et un sens à la dignité humaine. Tant qu'un gouvernement viole les normes universellement acceptées des droits de l'homme, tant que des peuples sont brutalisés et opprimés sur la base du sexe, de la race, de leurs opinions ou de leurs convictions, la communauté internationale ne peut pas prétendre avoir conquis les brutalités qui ont assombri l'histoire de l'homme. Les Nations Unies représentent le seul forum pour cet effort coordonné afin d'assurer le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

La participation sans précédent au Sommet mondial pour les enfants, qui a eu lieu récemment, met en évidence la nécessité d'entreprendre des actions spéciales en faveur des enfants, qui représentent la partie la plus vulnérable de notre société. La Déclaration adoptée au Sommet devrait nous inciter à accorder la priorité aux enfants - à préparer pour chacun d'eux un meilleur avenir. Le Sommet a également demandé que la Convention des droits de l'enfant fasse l'objet d'une adhésion et d'une ratification rapides pour qu'elle soit réellement universelle.

Le début des années 90 a été marqué par des signes encourageants annonçant une confiance mutuelle et une bonne foi croissantes. Cela est nécessaire pour passer d'une époque de peur, de doute, d'anxiété et de privation pour une grande majorité à une époque d'interdépendance et de coopération, à une période plus généreuse du point de vue des modes de gouvernement, à une ère de liberté et de dignité pour tous. Aujourd'hui, les Etats Membres se montrent plus disposés à utiliser pleinement le mécanisme international existant. Cela est essentiel pour assurer que l'humanité entame le prochain millénaire dans la sécurité et la dignité.

La séance est levée à 12 h 11.

